

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. — 3 mois, 5 fr.; 6 mois, 9 fr.; Un an, 16 fr.

Hors du dép. — 3 mois, 6 fr.; 6 mois, 9 fr.; Un an, 16 fr.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence Havas, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34 et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent

RECLAMES — 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

Arrivées à CAHORS	Départs de CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS
10 h. 25 ^m matin.	6 h. 35 ^m matin.	8 h. 12 ^m matin.	9 h. 22 ^m matin.	9 h. 40 ^m matin.	12 h. 12 ^m matin.	3 h. 51 ^m soir.	12 h. 36 ^m matin.	11 h. 44 ^m soir.
5 h. 1 ^m soir.	12 h. 55 ^m soir.	2 h. 37 ^m soir.	3 h. 52 ^m soir.	4 h. 18 ^m soir.	5 h. 17 ^m soir.	8 h. 10 ^m soir.	5 h. 48 ^m soir.	4 h. 18 ^m matin.
10 h. 47 ^m soir.	5 h. 50 ^m soir.	7 h. 40 ^m soir.	9 h. 57 ^m soir.	10 h. 15 ^m soir.	—	4 h. 39 ^m matin.	11 h. 30 ^m soir.	2 h. 19 ^m soir.

Train de marchandises régulier : (Départ de Cahors — 5 h. ^m matin. Arrivée à Cahors — 8 h. 56^m soir.)

Train de foire : (Départ de Libos. — 7 h. 10^m matin. Arrivée à Cahors. — 9 h. 15^m matin.)

Cahors, le 3 Janvier.

SÉNAT

Séance du 29 décembre.

M. Labuze dépose un projet de loi portant l'ouverture des crédits provisoires de 28 millions sur le budget extraordinaire de 1884.

L'urgence est déclarée.

M. Daussonville dépose une proposition relative à la colonisation de l'Algérie.

M. Buffet dit : « Voici le quatrième lambeau du budget. C'est l'idéal du désordre. »

M. Ferry lit un décret déclarant la session extraordinaire close.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 29 décembre 1883.

M. Rouvier dépose un rapport sur le projet relatif aux crédits provisoires de vingt-un millions sur le budget extraordinaire. Adopté.

M. Sadi-Carnot lit un rapport concluant à l'adoption du budget tel que le Sénat l'a voté.

M. Ferry vient expliquer pourquoi le Gouvernement demande le rétablissement du crédit pour le traitement de l'archevêque de Paris.

Quant à la question des bourses des séminaires, M. Ferry demande à la Chambre de réserver la question pour la prochaine session législative.

M. Ferry déclare que l'année prochaine doit être une année de réformes constitutionnelles. (Applaudissements sur divers bancs. Bruit à gauche.)

Le ministre dit qu'il s'adresse à ceux qui veulent la révision, et non à ceux qui la demandent pour qu'on la leur refuse. (Vives réclamations sur quelques bancs à gauche.)

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

L'IDOLE

— Myriam, fit-il, voulez-vous que je vous dise votre pensée ? Elle va de votre père à moi, et c'est juste. Vous vous dites en ce moment : — Lui aussi !

Les jours succédaient aux jours, les saisons aux saisons. La sécheresse de l'été tarit le cours supérieur de la Veyre et l'on cessa d'entendre la chanson de l'eau sur les rochers. Vinrent les pluies et les marées de l'automne. La marquise, un matin, cueillit les dernières fleurs de bengales dans le jardin des roses. Les arbres dépouillés ne lui cachaient plus la rivière et le chemin par lequel le conte Maxence était deux fois monté dans le parc.

La cascade roulait avec des bruits de tonnerre et le flot montant se brisait tout écumeux contre le barrage. Sur l'autre rive, le dôme vert de la forêt s'était changé en un toit immense de rouille dont, chaque jour, la rafale emportait les débris.

Il y avait alors plus d'un an que Myriam avait quitté Kernovenoy, plus de six mois s'étaient écoulés depuis qu'elle était marquise de Ver-

M. Pelletan s'agit fiévreusement; M. Vernhes est maintenu à grand-peine par son voisin, M. Lockroy.

— Vous êtes un insolent, s'écrie M. Clovis Hugues.

Alors brouhaha au-dessus de toute imagination. M. Ferry dit qu'il n'a pas à retirer ses expressions. Il descend de la tribune.

M. Clovis Hugues déclare qu'il maintient les siennes.

La censure avec expulsion temporaire est prononcée.

Sur l'invitation de M. Brisson, M. Clovis Hugues sort et, pour expliquer sa sortie, se croit obligé de dire : « Je ne veux pas jouer les Baudry-d'Asson, » parole vivement blâmée, même par les républicains, M. Baudry-d'Asson étant absent.

L'amendement Roche, maintenant le chiffre de la Chambre pour le traitement de l'archevêque de Paris, est repoussé par 210 voix contre 183.

Le chiffre de la commission est adopté.

Le chiffre du Sénat pour les bourses des séminaires est adopté par 268 voix contre 195.

L'ensemble du projet du budget ordinaire est adopté par 326 voix contre 29.

L'ensemble du budget sont adoptés par 303 voix contre 10.

M. Brisson lit un décret prononçant la clôture de la session extraordinaire.

Informations

Une dépêche de Madrid annonce que le gouvernement espagnol prépare une réception royale au comte et à la comtesse de Paris au moment de leur arrivée dans la capitale. Ils seront reçus à la frontière par plusieurs personnages de la cour qui les accompagneront jusqu'à Madrid.

— Des troupes de cavalerie et d'infanterie ont été envoyées lundi, à Cambrai pour être prêtes à toute éventualité, à la suite du mouvement gréviste qui tend à se manifester bruyamment.

— Le grand meeting ouvrier qui n'a pas abouti il y a une quinzaine de jours, est repris aujourd'hui par les promoteurs du premier mouvement, dans

les quartiers populaires de Paris. Le but est d'organiser pour le 8 janvier, époque des petits termes de loyer, une formidable démonstration populaire. Tous les corps de métiers indistinctement sont invités à envoyer des délégués à ce nouveau meeting, dont les adhérents augmentent chaque jour.

PROPOSITIONS DE LA CHINE.

— On annonce aujourd'hui, au ministère des affaires étrangères que, d'après des dépêches reçues d'Angleterre, la Chine se montrerait disposée à faire des propositions acceptables à la France, pour l'arrangement des affaires au Tonkin. M. Tricou, notre ancien ministre plénipotentiaire en Chine, aurait été chargé de recevoir ces propositions et de les faire connaître aussitôt au gouvernement.

— Plusieurs feuilles étrangères, s'inspirant de dépêches provenant de source annamite, ont déclaré que le chiffre des sous-officiers et soldats tués à l'attaque de Song-Tai est bien supérieur à celui annoncé au ministère de la marine. — Informations prises, nous sommes en mesure d'affirmer que ces dépêches sont absolument fausses et que le véritable chiffre est celui donné par l'amiral Courbet. On attend d'ailleurs la liste nominative des morts et des blessés qui sera publiée aussitôt parvenue rue Royale.

LES TURCOS A SONG-TAI

On commente beaucoup les dépêches, rendant un éclatant témoignage à l'excessive bravoure de nos tirailleurs algériens à l'attaque des retranchements de Song-Tai.

Une compagnie de 140 hommes s'est lancée à l'assaut avec une furie irrésistible. Les officiers, ne pouvant retenir leurs hommes, ont pris le parti de les suivre pour mourir avec eux.

Les turcos ont renouvelé les prodiges de la gorge Malakof, où ils émerveillèrent les Russes. Ils ont été dignes des héros de Wissembourg. Ils se sont précipités au milieu du danger en criant, suivant leur coutume : « A la nage ! ce n'est pas le plomb, c'est la destinée qui tue ! »

Cent vingt hommes ont été mis hors de combat ; un seul officier a survécu ; mais ils ont

Une mauvaise pensée. Le marquis n'avait pas encore accompli sa quatre-vingt-deuxième année.

Ge serait donc onze ans de patience imposés à M. de Briey. Treize ans si l'on y ajoutait les deux années du deuil des veuves.

— Je suis sûr, dit M. de Kernovenoy, que cet amiral Mériadeec à votre âge n'était pas plus robuste que vous !

Le vieillard eut un rire faux et saccadé : — Robuste, moi ! Mais je tombe en pièces, Hector ; mais je croule.

Il se retourna vers le foyer et M. de Kernovenoy reprit sa place auprès de lui. Le vieillard secouait la tête :

— Hector, dit-il, nous ne valons pas mieux l'un que l'autre : oi, je me suis mis à trop aimer la vie ; vous, à présent, vous m'aimez trop !

— N'est-il pas bien naturel que je souhaite de vous voir accomplir votre siècle ?

— Très-naturel, puisqu'enfin je suis votre gendre et que nous avons le malheur de nous comprendre tous les deux.

Au même instant la pluie vint à fouetter les vitres. Certes, ils se consultaient, car ils se regardèrent encore. Cette averse allait ramener la marquise du fond des jardins.

Bientôt, en effet, elle parut courant avec cette grâce souveraine que la méditation opiniâtre et solitaire, et qu'un ennemi plus pesant que le chagrin, l'ennui, l'implacable ennui, ne lui avaient pas enlevée.

Elle tenait à la main son butin de fleurs cueilli dans le jardin des roses. Elle entra dans le sa-

fit un affreux carnage des Pavillons-Noirs et ils ont décidé de la victoire.

Jamais nos tirailleurs n'ont été plus braves et cela tient sans doute aux encouragements que leur ont prodigués leurs corréligionnaires, en leur remettant un drapeau au moment de leur départ pour Alger.

Ils savent ce qu'ils vont conquérir au Tonkin : ce sont les droits politiques de trois millions de musulmans, sujets de la France, dont on avait l'impudeur, il y a trois jours, de proposer la spoliation.

— Nous croyons pouvoir affirmer que M. Tirman, gouverneur de l'Algérie, a donné sa démission.

M. Tirman a cru devoir prendre cette résolution à la suite du refus par la Chambre d'accorder les 50 millions demandés pour l'expropriation des Arabes.

En Russie.

Le lieutenant-colonel de gendarmerie, chef du secrétariat de l'administration de la sûreté publique, a été assassiné, dans la nuit du 30 décembre, dans une maison située aux environs de la perspective Néwski, à St-Petersbourg.

Un fonctionnaire qui l'accompagnait a été mortellement blessé.

CHRONIQUE LOCALE

ET FAITS DIVERS.

OFFICIERS D'ACADÉMIE

Lycée de Cahors. — MM. Caviolle, médecin ; Gleize, juge d'instruction, membre du conseil d'administration du Lycée, sont nommés officiers d'Académie.

Nous félicitons les deux titulaires de la dis-

lon. D'un commun accord, le baron et M. de Verteilles s'écartèrent, laissant entre eux une place libre.

Myriam vint s'y asseoir. Tous deux alors, se penchant vers elle et montrant ces roses palies, lui dirent en même temps.

— Est-ce pour moi ? Elle eut un triste sourire : — Partagez ! reprit-elle.

Ainsi s'écoulaient pour elle une partie des jours et des longues soirées. Eternellement assise entre les deux hommes, elle pouvait s'enivrer à l'aise de l'encens de leur adoration égoïste.

Quelquefois elle venait à penser que jamais elle n'avait autrement vécu, que, naguère à Kernovenoy, elle était heureuse de se sentir la seule aimée, la maîtresse, et, si elle l'avait voulu, le tyran de l'âme paternelle, et que ce rôle de petite reine et d'idole alors ne lui pesait point. Ah ! ce n'était pas que son père qui avait changé !

Ce n'était pas non plus qu'elle-même !... Son regard s'abaissa vers ce vieillard chaque jour plus débile, enfoncé dans son grand fauteuil, enseveli maintenant dans les plis de cette fameuse douillette de soie qu'il portait si fièrement l'année précédente.

Comme il s'abusait ! pensa-t-elle. Et sans le vouloir, comme il m'a trompée !

... Non, le marquis de Verteilles n'était pas un saint, puisqu'ayant conçu la belle idée du sacrifice, il n'avait pas su l'accomplir sans détours et sans regret.

PAUL PERRET.

(A suivre.)

inction universitaire qui leur est accordée.

M. Caviolle est médecin du Lycée depuis vingt-neuf ans.

M. Gleize, notre sympathique jngé d'instruction, voit la fin de sa carrière, si bien remplie, couronnée par les palmes académiques. Le consoleront-elles de sa retraite qu'il voit approcher avec tant de regret. Ses amis ne l'espèrent pas.

M. Gleize est chevalier de la Légion d'honneur depuis 1881.

— Notre compatriote, M. Miquel, chargé de cours de cinquième au Lycée de Montauban, est nommé officier d'académie.

Est nommé chevalier de la Légion d'honneur, M. Barreau (François-Marie-Justin), capitaine au 7^e de ligne.

M. Barreau a 25 ans de services et a pris part à 8 campagnes.

ORDRE DE MÉRITE.

Ont été décorés de l'ordre du Mérite Agricole :

M. Deloncle, Justin, propriétaire cultivateur à St-Médard, membre de la Société d'agriculture du Lot, lauréat des concours régionaux de 1873 et 1881. A rempli à diverses reprises les fonctions de membre du jury au concours général agricole de Paris.

M. Dufour, Pierre, directeur de la ferme-école du Montat, membre de la Société agricole et industrielle du Lot et du comité départemental du phylloxera, membre du jury dans tous les concours de la région.

Notre ami, M. Justin Deloncle, de la Métairie-Haute, vient d'être décoré du mérite agricole.

Nous le félicitons chaleureusement d'une distinction si légitime et si méritée. Toujours sur la brèche pour réaliser de nouveaux progrès en agriculture, lauréat de tous les concours de la région, M. Deloncle avait des titres exceptionnels qui le désignaient au choix du gouvernement ; nous n'en saurions trouver de plus juste, et tous les amis de l'agriculture seront heureux de lui rendre unanimement le même témoignage.

La distinction méritée que reçoit M. Dufour, du Montat, ne sera pas moins favorablement accueillie.

Par décret présidentiel, M. Lagarrigue, avocat, est nommé juge suppléant du Tribunal de Cahors.

Il résulte de documents publiés au *Journal officiel*, que les travaux d'agrandissement exécutés au grand Séminaire de Cahors, coûteront 144,900 francs, sur lesquels, au 31 décembre 1883, il aura été dépensé 65,000 francs.

Notre compatriote M. Henri Deloncle, publiciste, rédacteur à la *Gazette maritime et commerciale*, commencera, dès le mois de janvier, à Paris, un cours de colonisation à l'École des hautes études commerciales.

Pour la première fois, cette science toute nouvelle de la colonisation sera professée dans une école.

NOMINATIONS UNIVERSITAIRES

M. Roubelet, Prosper, délégué dans les fonctions de commis auxiliaire de l'inspection académique du Lot, est nommé titulaire de cet emploi.

— M. Larrage, Joseph-Jules, est nommé économiste au collège de Figeac.

— MM. Sabrié, Bailly, Cels et Galland, sont nommés aspirants répétiteurs au Lycée de Cahors.

M. Soopa, aspirant répétiteur, passe du Lycée de Cahors au Lycée de Moulins.

— Notre compatriote, M. Laporte, de Praysac, professeur chargé de cours de septième au Lycée de Toulouse, est admis, sur sa demande et comme hors d'état de continuer ses fonctions, à faire valoir ses droits à une pension de retraite.

— Un congé d'inactivité est accordé, sur sa demande et pour raison de santé, à M. Sabardu, professeur de septième au collège de Figeac. M. Sabardu est remplacé par M. Hibrat.

— M. Guiraudou, Amable, né le 5 juillet 1855, à Duravel, candidat à la licence ès sciences mathématiques, est nommé pour un an

boursier près la Farulté des sciences de Toulouse (bourse entière).

— M. Arnoold, ancien professeur au Lycée de Cahors, professeur de seconde au Lycée de Bordeaux, est promu de la deuxième à la première classe.

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Le conseil supérieur de l'instruction publique va être saisi d'une question juridique assez importante. Il s'agit de savoir devant quelle juridiction doit être porté l'appel contre la décision d'un maire s'opposant à l'ouverture d'une école libre.

Le Conseil d'Etat, consulté, a jugé que l'appel devait être porté devant le conseil supérieur de l'instruction publique. Ce dernier va avoir à dire, dans sa session actuelle, si la question est de sa compétence.

TABLEAU D'AVANCEMENT POUR LES INGÉNIEURS

L'article 1^{er} du décret du 18 février 1882 est ainsi conçu :

« Un comité spécial dressera chaque année un tableau d'avancement pour les ingénieurs de chacun des corps des ponts et chaussées et des mines.

« Ce tableau contiendra une liste de présentation pour chaque grade, jusqu'à celui d'inspecteur général ne 2^e classe inclusivement. »

Par décret du 26 décembre, le paragraphe 2 de cet article est modifié ainsi qu'il suit :

« Ce tableau contiendra une liste de présentation pour chaque grade, jusqu'à celui d'ingénieur en chef de 1^{re} classe inclusivement. »

NOMINATIONS MILITAIRES

Le fils de notre compatriote M. le commandant en chef du 15^e corps, M. le sous-lieutenant de Colomb, a obtenu, sur sa demande, de faire l'expédition du Tonkin, et passe du 131^e au bataillon mobilisé du 111^e.

M. Simon, Charles-Maximilien-François, ancien chef de bataillon au 7^e de ligne, aujourd'hui en retraite, est nommé lieutenant-colonel du 91^e territorial.

M. Billard, sous-lieutenant de réserve au 7^e régiment d'infanterie de ligne, est nommé sous-lieutenant au 131^e régiment territorial.

M. Fort, ancien chef de musique au 88^e de ligne, lorsque ce régiment était en garnison à Cahors, vient d'être nommé chef de musique à l'école d'artillerie de Toulouse.

LE SERGENT LAVAYSSIÈRE

Il y a quelques mois, les trente bataillons de chasseurs à pied ouvrirent, avec l'autorisation du ministre de la guerre, une souscription en faveur du sergent Lavayssière, de Castelranc, l'un des rares survivants du combat de Sidi-Brahim, où nos troupes furent écrasées, le 23 septembre 1845, par les forces supérieures d'Abd-el-Kador. Toute l'armée a voulu participer à cette souscription, qui atteint en ce moment près de 10,000 francs.

L'UNIFICATION DES PENSIONS MILITAIRES.

M. le vice-amiral Fourichon a déposé samedi, sur le budget du Sénat, une pétition portant les signatures d'un grand nombre d'anciens officiers qui retraités avant la loi de 1878, demandent l'unification des pensions militaires.

Le même dépôt a été fait à la Chambre des députés par M. Paul Casimir-Périer, député de la Seine-Inférieure.

Nous ne pouvons que faire des vœux pour que le Parlement réserve un accueil favorable à la demande de nos honorables concitoyens signataires de cette pétition.

LA TAILLE FIXÉE POUR LA CAVALERIE.

Le général Farre avait abaissé, dans des proportions excessives, la taille des hommes servant dans la cavalerie. Le ministre de la guerre vient de rapporter les décisions de son prédécesseur. Désormais seront admis :

Dans les cuirassiers, les hommes de 1 mètre 70 à 1 mètre 80 ;

Dans les dragons, les hommes de 1 mètre 64 à 1 mètre 72 ;

Et dans les hussards, les hommes de 1 mètre 59 à 1 mètre 66.

Le relèvement de la taille dans la cavalerie

honore l'esprit pratique du général Camponon, et toute l'armée applaudira à cette mesure.

CONDAMNÉS TERRITORIAUX ET RÉSERVISTES

Le ministre de la guerre vient d'adresser aux commandants de corps d'armée des instructions au sujet des hommes de la réserve et de l'armée territoriale.

Il a décidé que les hommes appartenant à ces diverses catégories qui, se trouvant incarcérés au moment des appels, n'ont pas accompli les périodes d'instruction ou n'ont accompli qu'une seule de ces périodes, pourront être convoqués dès leur sortie de prison et dirigés librement, soit sur le corps de leur arme le plus voisin.

MM. les commandants de corps d'armée appliqueront, lorsqu'ils le jugeront convenable, les mêmes dispositions aux insoûmis acquittés et à ceux qui ont été l'objet de refus d'informer ou d'ordonnance de non-lieu.

Lundi, la municipalité a fait mettre en berne le drapeau de l'Hôtel-de-Ville, pour l'anniversaire de la mort de Gambetta. Les becs de gaz qui sont devant la mairie avaient été voilés de crêpe. Plusieurs établissements publics et maisons privées ont arboré le drapeau, la hampe ornée d'un crêpe.

M. Talou, président du Cercle républicain de Cahors, a reçu la lettre suivante :

Nice, le 24 décembre 1883.

Monsieur le président,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre en date du 22 courant, accompagnée de la somme de cinquante francs, pour l'acquisition d'une couronne portant l'inscription : *Le Cercle républicain de Cahors à Léon Gambetta*, et destinée à être déposée sur le tombeau de l'illustre défunt, le 31 décembre, jour anniversaire de sa mort.

Je m'empresse de vous informer que j'accepte la mission que vous voulez bien me confier, en cette circonstance.

Je pense que la somme de cinquante francs suffira à l'achat de cette couronne et je ne manquerai pas, du reste, de vous informer, en temps opportun, de l'accomplissement de cette mission.

Recevez, etc.

Le député, maire de Nice, BARRIGLIONE.

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT.

Dans sa dernière séance de 1883, la Société des Etudes du Lot a procédé au renouvellement de son bureau.

Ont été élus :

Directeurs semestriels : MM. Combarieu, et Calmon.

Secrétaire général : M. Pouzergues.

Secrétaire des séances : M. Laroussille.

Bibliothécaire : M. Vidal.

Trésorier : M. Calvet.

Administrateurs : MM. Guiraudies ; Leboeuf ; Lagarrigue ; Combes.

LES COUPONS DE LA COMPAGNIE D'ORLÉANS.

Quelques journaux ont publié une note d'où résultait que désormais les intérêts et dividendes des actions et obligations de la Compagnie d'Orléans ne seraient plus payés dans les gares et stations de la dite Compagnie.

Cette mesure n'est paraît-il, pas aussi générale : elle s'applique seulement aux gares et stations des lignes cédées par la Compagnie d'Orléans à l'Etat, c'est-à-dire aux lignes de Saint-Benoît à La Rochelle et Rochefort, de Château-du-Loir à Saint-Calais, de Niort à la Possession et de Nantes à la Roche-sur-Yon.

AVIS AU PUBLIC.

A l'occasion du renouvellement de l'année il est rappelé qu'en outre des timbres-postes, les bureaux de poste tiennent à la disposition du public :

1^o Des cartes postales simples au prix de 10 centimes ;

2^o Des cartes postales avec réponse payée au prix de 20 centimes ;

(Les cartes postales simples peuvent être utilisées pour les colonies françaises et tous les pays de l'union postale universelle. Les cartes postales avec réponse payée ne peuvent être échangées qu'à l'intérieur et avec les pays de l'union postale qui admettent ce mode de correspondance.)

3^o Des bons de poste de 1, 2, 5, 10 et 20 francs ;

4^o Des enveloppes timbrées du prix de 16 centimes ;

5^o Des enveloppes timbrées à 5 centimes, pour cartes de visite, du prix de 5 centimes 1/2, soit 55 centimes par 10 enveloppes, 5 fr. 50 le cent ;

Des bandes timbrées de 1, 2 et 3 centimes, vendues respectivement, 1 c. 1/3, 2 c. 1/3, 3 c. 1/3.

TRAGE AU SORT

Par arrêté préfectoral, l'itinéraire du tirage au sort de l'année 1883, est ainsi fixé :

Arrondissement de Cahors.

Le mercredi 23 janvier 1884, à midi précis, le canton de St-Géry, à la mairie de St-Géry ;

Le jeudi 24, à une heure et demie du soir, le canton de Lanès, à la mairie de Lauzès ;

Le vendredi 25, à midi précis, le canton de Lalbenque, à la mairie de Lalbenque ;

Le samedi 26, à dix heures du matin, le canton de Cahors (Nord), à la mairie de Cahors ;

Le lundi 8, à dix heures du matin, le canton de Limogne, à la mairie de Limogne ;

Le mardi 29, à dix heures du matin, le canton de Cahors (Sud), à la mairie de Cahors ;

Le mercredi 30, à midi précis, le canton de Castelnaud, à la mairie de Castelnaud ;

Le jeudi 31, à onze heures du matin, le canton de Montcuq, à la mairie de Montcuq ;

Le vendredi 1^{er} février, à dix heures du matin, le canton de Luzech, à la mairie de Luzech ;

Le samedi 2, à midi précis, le canton de Cazals, à la mairie de Cazals ;

Le lundi 4, à dix heures du matin, le canton de Puy-l'Evêque, à la mairie de Puy-l'Evêque ;

Le mardi 5, à onze heures du matin, le canton de Caus, à la mairie de Catus ;

Arrondissement de Figeac.

Le mercredi 23 janvier 1884, à deux heures précises du soir, le canton de Livernon, à la mairie de Livernon ;

Le jeudi 24, à midi précis, le canton de Lacapelle-Marival, au prétoire de Lacapelle-Marival ;

Le vendredi 25, à une heure précise du soir, le canton de Bretenoux, à la mairie de Bretenoux ;

Le samedi 26, à onze heures très-précises du matin, le canton de St-Céré, à la mairie de St-Céré ;

Le lundi 28, à une heure précise du soir, le canton de Cajarc, à la mairie de Cajarc ;

Le mardi 29 janvier 1884, à une heure précise du soir, le canton de Latronquière, à la mairie de Latronquière ;

Le mercredi 30, à neuf heures et demie du matin, le canton de Figeac (Est), à la mairie de Figeac ;

Le jeudi 31, à neuf heures et demie du matin, le canton de Figeac (Ouest), à la mairie de Figeac ;

Arrondissement de Gourdon.

Le mercredi 23 janvier 1884, à une heure du soir, le canton de Salviac, à la mairie de Salviac ;

Le jeudi 24, à une heure du soir, le canton de St-Germain, à la mairie de St-Germain ;

Le vendredi 25, à une heure du soir, le canton de Payrac, à la mairie de Payrac ;

Le samedi 26, à une heure du soir, le canton de Gourdon, à la mairie de Gourdon ;

Le lundi 28, à une heure du soir, le canton de Souillac, à la mairie de Souillac ;

Le mardi 29, à midi précis, le canton de Martel, à la mairie de Martel ;

Le mercredi 30, à une heure du soir, le canton de Vayrac, à la mairie de Vayrac ;

Le jeudi 31, à une heure du soir, le canton de Gramat, à la mairie de Gramat ;

Le vendredi 1^{er} février, à une heure du soir, le canton de Labastide-Murat, à la mairie de Labastide-Murat.

BIBLIOTHÉCAIRES.

Il sera ouvert à Paris, le 26 mai prochain, dans une des salles de la Bibliothèque de l' Arsenal, une session d'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude aux fonctions de Bibliothécaire, dans les Bibliothèques universitaires ou Bibliothèques des Facultés des départements.

L'inspection aura lieu au secrétariat des diverses académies, du 1^{er} janvier au 1^{er} mars 1884.

Les conditions d'examen et le programme, sont déposés à la préfecture, dans les bureaux de M. l'inspecteur d'Académie.

CONFÉRENCE DE M. SAVRE

On nous écrit de Puy-l'Evêque :

« M. Savre, professeur d'agriculture du département, a fait, dimanche dernier, une conférence sur le *Phylloxera*, à Puy-l'Evêque. La réunion était peu nombreuse, quoique le sujet intéressât nos populations à un haut degré. C'est toujours la même apathie chez nous, véritable phylloxera moral presque aussi incurable que l'autre. »

L'orateur a développé avec talent son sujet en théoricien plutôt qu'en praticien. Il a fait l'historique de l'invasion de l'insecte, de ses attaques sur le vignoble, et indique les trois remèdes qui jusqu'ici n'ont pu le vaincre : la submersion, les insecticides et les plants américains. Le conférencier n'a donné une préférence bien marquée à aucun de ces trois systèmes, et on devine que, d'après lui, il y a mieux à faire pour le moment, dans l'intérêt de nos populations, dans un autre ordre de culture. Nous espérons qu'il nous indiquera prochainement un moyen plus sûr de nous refaire les revenus que la maladie de la vigne nous a si rapidement enlevés.

INCENDIE.

On écrit de Gourdon : Samedi dernier, vers six heures du matin, un terrible incendie se déclarait aux Gays, commune de Concorès, chez le sieur Francaoul. Le père et la fille dormaient en ce moment, et Francaoul père ne dut son salut qu'à sa jeune enfant qui, donna l'alarme. Le feu avait pris à la grange contiguë à la maison et avait tout envahi avec une rapidité telle que les deux malheureux eurent à peine le temps de se couvrir pour se sauver. On croit que cet incendie est l'œuvre d'un malfaiteur. Les voisins, malgré leur empressement à organiser les secours, n'ont pu sauver que quelques meubles. Le sinistre est couvert par un contrat d'assurances. Les pertes s'élèvent à 5,000 francs environ.

ÉPIDÉMIES.

La petite vérole fait des ravages à Gourdon. Une épidémie de fièvre typhoïde sévit en ce moment à Souillac. On compte plusieurs décès et les malades sont nombreux.

UNE PANIQUE À MONTCUQ.

Une panique semblable à celles qui se sont produites il y a déjà quelques temps sur divers points de la région a eu lieu lundi dernier, à la foire de Montcuq. A deux reprises différentes, vers deux et trois heures du soir, quelques bœufs subitement effrayés par une cause quelconque, se sont affolés et la contagion s'est immédiatement répandue sur tout le champ de foire. Bêtes et gens, cédant à un mouvement irrésistible, s'envoiaient dans toutes les directions. Bien des personnes et des barraques disposées pour le jour de l'an ont été renversées. On nous rapporte qu'une jeune fille de Trébaix a été foulée aux pieds et très grièvement blessée. Les dégâts matériels sont considérables. Beaucoup de personnes ont entendu une forte détonation suivie d'une épaisse fumée. La débandade du bétail a commencé à ce moment.

Puy-l'Evêque, 3 janvier.

Un commencement de panique a eu lieu hier sur le foiral de Puy-l'Evêque. Heureusement la vigilance de nos propriétaires n'a pu être mise en défaut.

DORDOGNE. — Mercredi, dit le Périgord, un mendiant se présenta chez le sieur Maze, au village de Payrateau, commune de Notre-Dame. Une servante lui ayant présenté un morceau de pain, cet individu se précipita sur elle, la saisit par la taille, puis la jeta à terre et la mordit à l'index gauche. Aux cris de la servante on accourut, l'inconnu fut arrêté et la gendarmerie de Périgueux, aussitôt prévenue, se rendit sur les lieux pour procéder à une enquête. Le mendiant en question est un nommé Jean Ratinaud, âgé de 54 ans, plâtrier, né à Bourdieu, canton de Nontron. Il a été arrêté en raison des faits ci-dessus, ainsi que pour défaut de papiers et vagabondage.

UN SUICIDE

Pézenas. — Le receveur municipal de Pézenas, M. Villa, s'est tiré deux coups de revolver vendredi dernier. Vers neuf heures du matin, son coiffeur, arrivant pour le raser, entendit, en montant dans l'escalier, deux détonations successives. Il se précipita dans la chambre du receveur, qui lui dit simplement : « Je viens de me tirer deux coups de pistolet, passez-moi la cuvette. » Les deux balles, entrées dans la mâchoire, étaient sorties derrière la tête. M. Villa est mort vers 4 heures de l'après-midi. Ce sui-

cide a pour cause un déficit de 55,000 francs, résultant des détournements de M. Villa.

Le tribunal correctionnel d'Angoulême a reconnu coupable d'escroquerie et condamné à 16 francs d'amende le sieur Eugène Marlier, arrêté ces jours derniers au moment où il vendait sur la voie publique une feuille intitulée : le Coup d'Etat orléaniste.

LE TALON CHAUFFERETTE

Un ingénieur chercheur, M. Desvignes, de Libourne, vient d'inventer une chaufferette portative, qui nous paraît appelée à un grand succès.

Une boîte métallique, ayant la forme d'un talon de chaussure et pouvant contenir un morceau de charbon spécial, s'adapte à toutes les chaussures, et la chaleur se propage jusqu'aux orteils, à l'aide d'une lame de cuivre, excellent conducteur comme chacun sait.

Une allumette suffit à enflammer le charbon, qui brûle pendant deux à trois heures environ.

L'appareil est léger, invisible ou à peu près, et son prix est relativement peu élevé.

M. Desvignes a établi à Bordeaux plusieurs dépôts de son appareil.

Une rixe a eu lieu dans la nuit du 31 décembre, en pleine rue Sainte-Barbe. Un homme en compagnie d'une femme a été assailli par deux individus qui l'ont roué de coups et se sont enfuis.

Le malheureux a été relevé par des passants.

BULLETIN VINICOLE

Béziers. — Nos vins ne sont pas demandés et beaucoup de propriétaires ne voudraient pas les céder aux prix actuels.

Narbonne. — Le calme est aussi profond au moins que pénible, et les affaires de la semaine sont nulles.

Arles. — Les affaires ont une certaine activité qu'on ne remarque pas sur toutes les places du Midi.

Nos vins ne payent de 5 à 17 fr. l'hectolitre.

Nîmes. — Les affaires ont été plus calmes cette semaine que la précédente. Quelques commissionnaires ont présenté des échantillons, mais le commerce manifeste peu d'empressement et préfère attendre après les fêtes.

Périgean. — La nouvelle année — qu'on souhaite toujours heureuse — nous apportera-t-elle le réveil des affaires, si dérivé depuis six mois?

Toulouse. — Les vins sans plâtre si recherchés au commencement de la campagne sont tombés eux-mêmes en défaveur.

Le développement des vins de fabrication fait beaucoup de tort à nos vigneron.

Gers. — Dans l'intérêt de l'avenir de notre viticulture, il est urgent que toutes les mesures soient prises contre le phylloxéra, sinon c'est la ruine à bref délai de notre département, qui espérait tout avec la vigne.

Oran. — Les nouvelles qui arrivent de l'Algérie sont satisfaisantes.

Nous lisons dans la Seybouse, de Bône : « En ce qui concerne nos vins de propriétaires, nous sommes heureux d'apprendre que M. Thiollaz vient de vendre 600 hectolitres de son vin à 35 fr. l'hectolitre.

Que ces faits servent d'encouragement à nos compatriotes de France qui seraient tentés de venir planter de la vigne dans notre pays. »

Dernières Nouvelles

Paris, 2 janvier, soir.

Depuis quelques jours, le bruit se répand que le feld-maréchal de Manteuffel demanderait à être relevé de ses fonctions de gouverneur d'Alsace-Lorraine. Cette nouvelle, que nous publions sous toutes réserves, mérite confirmation.

LES NOUVELLES DU TONKIN

Une dépêche de Saïgon confirme que les Pavillons-Noirs ont massacré les prisonniers fait à Song-Tay.

L'ennemi, dans cette affaire, a eu trois mille hommes tués.

Une partie des troupes sont rentrées à Hanoi; et l'attaque de Bac-Ninh est ajournée.

HUITIÈME CHAMBRE CORRECTIONNELLE

L'affaire de Port-Breton

Le tribunal a rendu hier sa décision dans cette criante et longue affaire :

M. Du Breil de Rays, le fondateur de l'entreprise, est condamné à quatre ans de prison, trois mille francs d'amende.

M. Sumien, rédacteur en chef de la Nouvelle France, organe de l'entreprise, est condamné à deux ans et trois mille francs d'amende.

M. de Puydt, agent de la Société à Paris, à six mois de prison et trois mille francs d'amende.

M. Auxcousteaux, agent de la Société, à six mois de prison et trois mille francs d'amende.

M. Pasquin, le directeur des futures sucreries, à huit mois de prison et trois mille francs d'amende. Ont été condamnés par défaut :

Poulain, à cinq ans de prison et trois mille francs d'amende.

Chambaud, à un an de prison et trois mille francs d'amende.

MM. Le Prevost, Guillou, Roubeaux sont acquittés.

Bourse de Paris.

Cours du 3 Janvier.

Table with 2 columns: Rente 3 p. %, 3 p. % amortissable, 4 1/2 p. %, 5 p. % and corresponding values: 75.50, 76.60, 106.00, 105.95

CHRONIQUE FINANCIÈRE

Paris, 29 décembre.

La Bourse a ouvert, samedi, dans d'excellentes conditions. Le bruit était répandu que l'amiral Courbet s'était emparé de Bac-Ninh, et sur ces bonnes nouvelles les cours des Rentes s'améliorèrent. Mais ce bruit ne s'étant pas confirmé on est revenu à la fin de la séance au même niveau que la veille.

Aujourd'hui le 3 0/0 fait 75.55; l'amortissable 77.80 et le 4 1/2 105.70.

La Banque de France a presque regagné tout son coupon, nous la laissons à 5,100; la Banque de Paris oscille de 810 à 806; le Crédit Foncier fait 1,215 et clôture à 1,223.

Les chemins de fer ont de l'animation et accusent d'excellentes tendances.

Le Lyon reste à 1,230; le Nord à 1,740; le Midi à 1,125 et l'Orléans à 1,255.

L'action Suez, moins attaquée depuis quelques jours fait 1,935 et 1,915; le Panama se maintient à 496; le Gaz est à 1,775.

Il y a vendeur à la Banque Nationale, 11, rue Le Pelletier : 10 par journal La Paix 50; 35 parts Petit Lyonnais 18.50; 30 act. Bonnard-Bidault 27; 18 act. Compagnie Auxiliaire des Chemins de fer 65; 15 act. Croissel Rouen 85 francs; 8 act. Folies-Bergère 285.

Il y a acheteur : 10 act. Banque des Fonds Publics (libérées) 400; 4 act. Pontgibaud 175; 12 parts Gisements d'ar de St-Elie 140; 10 act. Eaux de Calais 100; 5 act. Eaux de Pongues 175.

Étude de M. DELBREIL, licencié en droit, avoué à Cahors.

VENTE SUR LICITATION

Adjudication fixée au trente janvier mil huit cent quatre-vingt-quatre.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra qu'en exécution d'un jugement rendu par le tribunal civil de Cahors, le treize juin mil huit cent quatre-vingt-trois, en deux formes, entre :

Marie Célarie, veuve de Baptiste Marcillac, sans profession, habitante et domiciliée de la commune d'Aujols, requérante, ayant constitué M. Delbreil pour son avoué près le tribunal civil de Cahors.

Et Jeanne Célarie, veuve de Pierre Célarie, sans profession et Jean Burgade propriétaire, pris en qualité de père et tuteur légal de ses enfants mineurs, tous habitants et domiciliés de la commune de Laburgade co-licitants ayant M. Billières pour avoué.

Il sera procédé par voie de licitation et en la forme de droit, à la vente et adjudication des biens immeubles ci-après désignés.

Biens à vendre :

1° Une maison, grange et patus sis au chef-lieu de la commune de Laburgade portés sous les numéros 120, section C de la matrice cadastrale de ladite commune, et ayant une superficie de deux ares vingt-deux centiares environ ;

2° Une vigne située au lieu dit La Rate, commune de Laburgade, portée sous le numéro 326, section B de ladite matrice cadastrale et contenant environ un hectare quinze ares trente-deux centiares ;

3° Une autre vigne située au lieu dit pièce de la Rate, même commune, portée sous le numéro 327 dudit plan cadastral section B, et contenant environ seize ares quatre-vingt-dix centiares ;

4° Une terre située au même lieu de la Pièce de la Rate, portée sous le numéro 328 du même plan cadastral de la même section B et contenant environ vingt-quatre ares soixante centiares ;

5° Une terre située au lieu dit Peyrières, même commune, portée sous le numéro 690 du même plan cadastral et de la même section B, et contenant environ six ares ;

6° Un jardin situé à Laburgade, porté sous le numéro 121 dudit plan cadastral, section C, et contenant environ cinq ares vingt centiares ;

7° Un puits porté sous le numéro 141 bis, même section C, situé au lieu de Laburgade et contenant environ un are trente-quatre centiares ;

8° Une pâture située au lieu dit Payrières, portée sous le numéro 704, section B dudit plan cadastral, et contenant environ quarante-deux ares vingt centiares ;

9° Une terre au même lieu de Payrières portée sous le numéro 705 dudit plan cadastral et de

ladite section B et contenant environ vingt-quatre ares quarante-quatre centiares ;

10° Une terre située à Laburgade, portée sous le numéro 571 dudit plan cadastral, section C, et contenant dix-sept ares quatre centiares ;

11° Une autre terre située à Laburgade, portée sous le numéro 574 du même plan cadastral, section C, et contenant environ trente-six centiares ;

12° Une vigne située au lieu dit Pièce de la Rate, portée sous le numéro 324 dudit plan cadastral section B, et contenant environ vingt ares quatre-vingt-huit centiares ;

13° Une terre située au même lieu de pièce de la Rate, portée sous le numéro 325, section B, et contenant environ quatre ares cinquante-six centiares ;

14° Une terre située au lieu dit Pech de L'hoste, portée sous le numéro 745 du même plan cadastral, section B, et contenant environ huit ares soixante-dix centiares ;

15° Une vigne au même lieu de Pech de L'hoste, portée sous le numéro 746 dudit plan cadastral section B, et contenant environ trente-quatre ares quatre-vingt-deux centiares ;

16° Une terre au même lieu de Pech de L'hoste, portée sous le numéro 747 dudit plan cadastral, même section B, et contenant environ vingt-sept ares trente-six centiares ;

17° Un jardin situé à Laburgade, porté sous le numéro 122 dudit plan cadastral, section C, et contenant environ deux ares soixante centiares ;

18° Une vigne située au lieu dit Pech de L'hoste, formant partie du numéro 715, section B du plan cadastral de ladite commune de Laburgade, contenant environ quinze ares, ladite vigne limitée par un mur ;

19° Un bois situé au lieu de Conquette, commune de Cremps, porté sous le numéro 1148, section B, du plan cadastral de ladite commune et contenant environ trente ares soixante-trois centiares ;

20° Un autre bois situé au même lieu de Conquette, commune de Cremps, porté sous le numéro 1148, section B, et contenant trente ares soixante-trois centiares ;

21° Une terre au même lieu de Conquette, portée sous le numéro 1149 du même plan cadastral de la commune de Cremps, section B, et contenant environ dix ares cinquante-six centiares.

Tous les immeubles sont situés savoir : les dix-huit premiers articles dans la commune de Laburgade et les trois derniers dans la commune de Cremps, le tout canton de Lalbenque arrondissement de Cahors.

Ils sont tous portés sur la matrice cadastrale desdites communes, sous le nom de Célarie Pierre Bouysset, demeurant à Laburgade, à l'exception de l'article dix-huit, qui est porté sur la tête de Baptiste Marcillac.

Le cahier des charges, dressé par M. Delbreil, a été déposé au greffe du tribunal civil et il a été ordonné que l'adjudication aurait lieu le trente janvier mil huit cent quatre-vingt-quatre, par devant M. Arnault, juge au tribunal civil de Cahors.

En conséquence, la vente desdits biens aura lieu le trente janvier mil huit cent quatre-vingt-quatre à midi, à l'audience des criées du tribunal civil de Cahors, au palais de justice de cette ville devant ledit M. Arnault.

Le subrogé tuteur desdits mineurs a été appelé pour être présent à la vente.

Elle sera faite en quatre lots composés ainsi qu'il suit :

Le premier lot des articles 1, 6, 7, 11 et 17 du présent, sur la mise à prix de trois mille francs, ci. 3,000 fr.

Le deuxième lot des articles 2, 3, 4, 12 et 13 du présent, sur la mise à prix de deux mille francs, ci. 2,000 fr.

Le troisième lot des articles 5, 8, 9, 18, 19, 20 et 21 du présent, sur la mise à prix de quinze cents francs, ci. 1,500 fr.

Le quatrième lot des articles 10, 14, 15 et 16 du présent, sur la mise à prix de deux mille deux cents francs, ci. 2,200 fr.

Pour extrait certifié conforme par l'avoué poursuivant.

Cahors, le trois janvier mil huit cent quatre-vingt-quatre.

L'avoué poursuivant.

DELBREIL.

Enregistré à Cahors, le janvier mil huit cent quatre-vingt-quatre, F° C° reçu un franc cinquante centimes, décimes trente-huit centimes.

Signé : DALAT.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

PRÉFECTURE DU LOT

EXPROPRIATION

POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE

Exécution de l'article 45 de la loi du 3 mai 1841

AVIS AU PUBLIC

Par acte passé devant nous, Maire de la commune de Craissac, le 4 novembre 1883, le sieur Fournié Jean, aîné, a cédé, pour l'établissement du chemin vicinal ordinaire n° 1.

Savoir :

8° 60 de bois (section G n° 1050).

0° 80 de bois (id. n° 1049).

7° 20 de bois (id. n° 1045).

19° 40 de bois (id. n° 1042).

5° 20 de bois (id. n° 1039).

moyennant la somme de mille neuf francs soixante centimes.

Craissac, le vingt-neuf décembre mil huit cent quatre-vingt-trois.

Le Maire, BRASSAC.

BIBLIOGRAPHIE

LA MUSIQUE POPULAIRE. Journal hebdomadaire. — Bureaux 78, boulevard Saint-Michel, 78. — Sommaire: Texte. — Lablache, par Alphonse Baralle. — L'expression musicale et de drame français, par A. Boutarel. — Verdi (suite), par Alphonse Baralle. — La question musicale en Italie, par Sandrin. — Variété: Les Lubies de M. Gianoli. — Nos concours. — Nouvelles diverses. — Musique. — La Violetta, lied célèbre de Mozart, transcrit pour le piano par Eugène Ketterer, et le Chant du Soudard, ballade, musique de M. Leon Roques. — Illustration. — Portrait de Lablache.

REVUE SCIENTIFIQUE Sommaire du numéro 26 (29 décembre 1883). — Société des sciences de Lille; les origines de la physique, par M. Terquem. — Faculté de médecine de Lyon; cours de M. E. Lacasagne: le médecin devant les cours d'assises. — Calendrier perpétuel Julien et grégorien, par M. E. Lucas. — Académie des sciences de Paris. — Bibliographie. — Chronique.

REVUE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE. — Sommaire du numéro 26 (29 décembre 1883.) — La dot de Katel, nouvelle, par Th. Bentzon. — Espagne et Portugal; Grenade; visite à l'Alhambra, la cour des Lions, les salles, par M. Louis Ulbach. — La Russie, d'après M. Anatole Leroy-Beaulieu, par M. A. R. — Evénements 1884. — Opéra: la Fa-

randole, par M. Léon Pillaut. — Notes et impressions par X. — Bulletin.

Bureau des Revues, 111, boulevard Saint-Germain, à Paris.

LE TOUR DU MONDE. Nouveau journal de voyages. — Sommaire de la 4199^e livraison (29 décembre 1883). — Voyage d'une Parisienne dans l'Himalaya occidental (le Koulou, le Cachemire, le Baltistan et le Drâs), par Mme de Ujfalvy-Bourdoue officier d'Académie. — 1881. — Texte et dessins inédits. — Onze gravures de G. Vuillier, avec une Revue géographique par MM. C. Maunoir et H. Duveyrier. — Bureaux à la librairie Hachette et C^{ie}, boulevard Saint-Germain, 79, à Paris.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. Sommaire de la 578^e livraison (29 décembre 1883). — La famille Gaudry, par J. Girardin. — L'empire chinois: mœurs et coutumes des chinois, par Louis Rousselet. — Le petit comte, par Ouida. — Les charpentiers, par Mme Gustave Demoulin. — Les aventures de Monsieur Colin-Tampon, par J. Levoisin. — Dessins: Tofani, A. Marie, Barclay, G. Vuillier, Mesnel, R. Tinant. — Bureaux à la librairie Hachette et C^{ie}, 79, boulevard Saint-Germain, à Paris.

LA NATURE. sommaire, du 28 décembre 1883. — Pavillon d'isolement pour les maladies contagieuses, hôpital de Genève: A. C. — Nouveau procédé de culture de la vigne par le chauffage du sol: Étienne Salomon. — Les lueurs crépusculaires et la coloration rouge du ciel. — Les constructions

mobiles de M. Poitrineau: Gaston Tissandier. — Correspondance: Explosion du verre trempé: A. Mermel. — Bibliographie. — Soudure électrique pour les grandes profondeurs: E. de la Croix. — L'exposition d'électricité de Vienne. — Le plumeau et la poussière: H. de Parville. — Les savants de la Renaissance; le Père Kircher: A. de Rochas. — Chronique. — Académie des sciences; séance du 17 décembre: Stanislas Meunier. — Un jouet magnétique. — Bulletin météorologique de la semaine. — Boîte aux lettres. — Bureau 120, boulevard St-Germain, à Paris.

RÉPARATION DE LA CHAUSSURE.

Paul PIERRE

Cordonnier, en face la Halle, à Cahors.

Le sieur Paul, à l'honneur de prévenir sa nombreuse Clientèle, qu'indépendamment de la confection de la chaussure sur mesure, il se charge aussi de toute sorte de réparations.

Les personnes qui voudront bien l'honneur de leur confiance peuvent être assurées d'avance qu'elles seront satisfaites, tant sous le rapport de la solidité que de la modicité de ses prix.

21 RÉCOMPENSES

1^{er} PRIX

MÉDAILLES ARGENT & OR et Diplômes d'Honneur

DÉLICIEUSE LIQUEUR DE PIN DITE

ÉLIXIR DES VOSGES

TONIQUE ET HYGIÉNIQUE.



FOURGEAUD & LACOSTE PÉRIGUEUX

Cette liqueur se recommande par ses propriétés balsamiques et stomaciques; étendue d'eau, elle remplace avantageusement le Sirop de Pin, dont elle renferme les principes actifs.

Dépôts dans les principales établissements.

La plus utile et la plus agréable des étrennes dans la Famille C'EST UNE MACHINE A COUDRE !!!

Nouveaux modèles perfectionnés. — Prix réduits, larges facilités de paiement. — Leçons gratuites. — Echange et location. — Pièces de rechange. — Machines à main et à pédale hygiénique HURTU, breveté S. G. D. G.

Machines à coudre, de salon, de famille et d'atelier depuis 40 francs garantie sur facture.



MACHINE A GRIFFE N° 6 & 7

Machines spéciales pour Lingères, Couturières, Tailleurs, Cordonniers, Selliers, Equipements militaires, etc.

Machines à coudre à fil poissé; à coudre les sacs et bâches avec ficelle. — Machines à faire les couvre-pieds, la broderie, la dentelle. — Machines à repriser, à plisser, à gancer, etc.

Seule Maison de vente à Cahors.

J. Larrive, fils aîné

16, rue de la Liberté, 16.

Bretelles américaines hygiéniques. — Cirage sans brosse. — Fer Ruger à chauffage intérieur pour Tailleurs, Couturières, Hôtels et ménages. — Tampons et timbres caoutchouc.

Pâtisserie — Confiserie

ROZIERES, FILS

BOULEVARD GAMBETTA, CAHORS.

A l'honneur de prévenir sa clientèle qu'à l'occasion du Jour de l'An on trouvera chez lui un grand assortiment de Cartonnages riches. — Fruits confits. — Marons glacés. — Bonbons fins. — Chocolat de Paris etc., etc.

Vins fins et Liqueurs. — Fromages glacés pour dîners.

Spécialité pour les Pâtisseries fines et les Commandes.

ARMES DE LUXE ET QUINCAILLERIE

CHANGEMENT DE DOMICILE

Léon DELRIEU

ARQUEBUSIER, MARCHAND QUINCAILLIER

Préviens le Public qu'à partir du 20 août son Atelier et son Magasin sont transférés **Maison ROQUES**, boulevard L. Gambetta, 87, en face la Place d'Armes.

Grand choix de FUSILS BAGUETTES — LEFAUCHEUX; PERCUSSION CENTRALE; REVOLVERS; ARTICLES DE CHASSE ET DE PÊCHE, vendus aux prix les plus réduits.

Réparation d'Armes de tout système.

BAYLES, Opticien

3, rue de la Liberté, CAHORS.

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par le travail ou par des verres mal appropriés à leurs yeux qu'on trouvera chez lui un grand assortiment de :

Lunettes, Pince-Nez, Conserve en verre cristal blanc, bleus, verts et fumés, des meilleures fabriques de Paris, Verres de rechange pour myopes, pour presbytes, Longues-Vues, Lorgnettes, Jumelles de spectacle et marine, Lorgnons, Face à main, Boussoles, Loupes Pièces à lire, Microscopes, Compte-fils, Baromètres, Thermomètres, Hygromètres, Eprouvettes, Pèse-liqueurs.

Alambics pour l'essai des vins, Lampes à esprit, Boîtes de Mathématiques, Globes terrestres, Pochettes, Pantomètres, Graphomètres, Equerres, Mètres, Doubles-décimètres, Décimètres rubans acier, Niveau d'eau et à bulle d'air, Pieds, Mires, Jalons, Chaines d'arpenteur, Fiches, Fillets à plomb, Echelle de proportion, Méridien, Téléphones, Monocles, Stéréoscopes.

Lanternes magiques, Timbres, Cachets secs et à tampon, Porte-Monnaie, Cannes, Revolvers, Epreuves de stéréoscopes, Groupes et Paysages. — Réparation d'instruments de précision, Achat de vieilles matières d'Or et d'Argent, Bijouterie religieuse, Orfèvrerie et Convertis Christoffe, Réargenture.

SONNERIES ÉLECTRIQUES.

Pose de Dents et Dentiers d'après les meilleurs systèmes américains, anglais et français, les seuls adoptés par les premières maisons de Paris et de Londres. 20 Ans de Succès.

AUDOUARD

EX-PROFESSEUR DE PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE DENTAIRES, A PARIS
Lauréat de l'Académie Nationale
CHIRURGIEN-DENTISTE
Du Lycée de Cahors et des principaux établissements d'Éducation du Lot et de la Corrèze
Châlet de l'Hôtel des Ambassadeurs.

AVIS

Le sieur E. BERNADAC a l'honneur d'informer le public qu'à partir du premier janvier 1884, il prendra la suite de l'Hôtel SALINIÉ (genre Rivière), situé rue Saint-Maurice, n° 7, près de la Halle au blé, à Cahors.

Cet Hôtel, entièrement restauré à neuf, se recommande à tous ses bons clients. Comme par le passé, il ne laissera rien à désirer comme confortable.

Chambres à coucher. — Ecuries et Remises.

VENTE en bloc ou par lots du fond de commerce, draperie et nouveautés,

DU GAGNE-PETIT

situé à Cahors, place du Marché, 6. Très bonnes conditions. On donnera toute facilité pour le paiement, moyennant références. S'adresser au siège de la maison.

Le propriétaire-gérant, A. Layrou.

MACHINES A COUDRE POUR FAMILLES ET ATELIERS (Système perfectionné)



Maison CANGARDEL 4^{me} C. DESPRATS, Successeur

LA MAISON SE CHARGE DE TOUTES LES RÉPARATIONS

A VENDRE

PAR SUITE DE FIN DE TRAVAUX 10 forts chevaux de trait. S'adresser à Monsieur Pastrie Louis, entrepreneur de travaux publics, à Gourdon (Lot).

UMENT A VENDRE

S'adresser, rue Fondue Haute, écurie du numéro 15, à l'ordonnance du commandant Durand.

VOUS NE TOUSSEREZ PLUS

si vous sucez quelques BONBONS GRAMONT au goudron. Agréables à la bouche, ils portent de suite l'arôme précieux du Goudron sur les poumons et arrêtent aussitôt la Toux. Par le passé on buvait de l'Eau de Goudron, mais le goût répugnait. Depuis peu on fait des capsules recouvertes de gélatine pour en masquer la saveur: ici l'inconvénient est grand, car l'enveloppe dure qui recouvre le goudron l'empêche d'agir comme calmant immédiat, tandis que le Bonbon GRAMONT fond de suite et soulage immédiatement. Prix: la Boîte 1^{re} 1^{re} 75; demi-boîte 1 fr. Se méfier des Contrefaçons. — Exiger la Signature du D^r GRAMONT. Dépôts à Cahors: pharmacie Escrouzailles et toutes les pharmacies.

EAU MINÉRALE NATURELLE

VICHY

Sources de l'État. Applications en médecine: GRANDE-GRILLE. — Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgements du foie et de la rate, obstructions viscérales. HOPITAL. — Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac, digestion difficile, insappétence CÉLESTINS. — Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaires, goutte, diabète, etc. HAUTERIVE. — Prescrite comme Célestins. Administration de la C^{ie} concessionnaire: PARIS, 22, Boulevard Montmartre EXIGER le NOM de la SOURCE, sur la CAPSULE. Dépôt chez tous les marchands d'eaux Minérales, Droguistes et Pharmaciens.



AVIS

M. GUILHOU Adrien, propriétaire à Parnac, informe les cultivateurs du Lot, qu'il mettra à leur disposition, des plants racinés américains, tels que Riparias, Solonis, et Herbemonts.

Pour traiter: s'adresser à M. DERRUPÉ, son régisseur à Parnac, canton de Luzech. Les prix seront des plus modérés.

CHEMISES sur mesure pour HOMMES

AU GRAND MAGASIN VERT

MAISON DE CONFIANCE

N.-B. LAUR

19, rue de la Liberté et rue des Boucheries, 24, Maison GIRAUD, Cahors.

NOUVEAUTÉS, SOIERIES, DRAPERIES, TOILERIE, AMEUBLEMENTS, ETC., ETC. CHALES, SPÉCIALITÉ POUR CORBELLES DE MARIAGE

Vu l'extension toujours croissante des affaires La Maison s'est adjoint un coupeur. Les personnes qui voudront bien l'honneur de leur confiance seront satisfaites d'Elle sous tous les rapports. La Chemise sur mesure pour Homme s'y traite dans d'excellentes conditions de bon Marché et d'un fini complet. — Comme par le passé vous y trouverez un Assortiment considérable des articles ci-dessus mentionnés, sortant des Premières Maisons françaises et étrangères ce qui lui permet de ne livrer que des Marchandises irréprochables à des prix réduits et de ne redouter aucune Concurrence.

COSTUMES sur mesure pour HOMMES